



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche départementale - Ardèche (07)

### Les ICPE du département

- 5 sites Seveso (4 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 18 installations relevant de la directive IED
- 28 carrières
- 105 km de canalisations de gaz naturel



### Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

#### Bilan des contrôles

- 85 inspections de sites industriels
- 13 contrôles inopinés de sites industriels
- 3 inspections d'appareils à pression
- 1 inspection de canalisations
- 13 mises en demeure

#### Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation

## Focus : action 100 m autour des sites Seveso en Ardèche

En 2022, l'action nationale « 100 m autour des Seveso » permettant de contrôler les risques présentés par les établissements situés dans le périmètre immédiat des établissements Seveso a été achevée, avec environ 26 inspections.

Il s'agit pour l'inspection de s'assurer que les activités exercées autour des sites Seveso ne sont pas susceptibles d'être à l'origine de phénomènes dangereux capable de générer un second accident dans l'établissement classé Seveso voisin (on parle d'effet domino).

Trois sites présentant de potentiels effets dominos ont été identifiés : un courrier a été adressé aux sites Seveso concernés pour leur exposer les conclusions de l'inspection. Ils doivent désormais vérifier et confirmer à l'inspection que les conclusions de leur étude de dangers restent valides.

Trois autres cas nécessitent par ailleurs une mise en conformité administrative.

## Focus : la réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône : un projet aux multiples enjeux

L'unité départementale a travaillé en 2022 sur la phase amont du projet de **réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône** par la restauration de la zone humide du Chambon sur 20 hectares, mené par la Compagnie Nationale du Rhône. Ce projet de restauration écologique, inscrit dans le programme de mesure du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, nécessitera une instruction au titre de l'autorisation environnementale (carrières, affouillements et espèces protégées) et au titre du code de l'énergie (incluant les enjeux relevant de la loi sur l'eau et de Natura 2000).

Le projet concerne **trois communes de l'Ardèche** avec des aménagements différents :

- **Vion** : enlèvement des ouvrages Girardon et création d'un bras secondaire du Rhône avec 2 îles : travaux de 2023 à 2026-27 (4 ou 5 saisons),
- **Lemps** : remise en eau totale d'un ancien bras du Rhône (1,3 km), boisements et création de 5 îlots : travaux 2027-2029 (2 saisons),

- **Saint Jean de Muzol** : création de roselières aquatiques sur 6 hectares (2,6 millions d'€) : travaux 2027-2030.

Les travaux sont prévus sur 7 ans à compter de 2023.

Ce projet illustre les différents enjeux portés par la DREAL et le travail en transversalité avec l'ensemble des services concernés mené dès l'amont des projets. L'instruction a démarré par le dépôt du dossier en juin 2022. Des compléments sont attendus dans le courant de l'année 2023.



Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mars 2023

Ce document est téléchargeable sur : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)